

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe

Sainte-Croix française

Aimery Caron



Numéro 79-80-81-82, 1er trimestre–2e trimestre–3e trimestre–4e trimestre 1989

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043757ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043757ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Caron, A. (1989). Sainte-Croix française. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (79-80-81-82), 3–29. <https://doi.org/10.7202/1043757ar>

Sainte-Croix française

par
Aimery CARON

Plusieurs cultures amérindiennes se sont épanouies à Sainte-Croix pendant au moins 4.000 ans. La première culture identifiée date d'environ 2.000 ans avant J.-C. et elle est caractérisée comme étant acéramique et archaïque; elle fut nommée Ortoïroïde par Irving Rouse. On croit que ces Indiens archaïques ont envahis l'île de la Trinité, les autres îles continentales, et la côte du Vénézuéla environ 4.000 ans avant J.-C. en partant des Guyanes. Plus tard, vers 2.000 ans avant J.-C., ils ont émigré vers le nord-ouest le long des Antilles pour atteindre le canal de Vieques, Porto Rico, et le détroit de Mona. Puis, vers 200 ans avant J.-C., un autre groupe d'Indiens des Guyanes, les Lokonos ou Taïnos, porteurs d'une culture céramique nommée Saladoïde Cédrosienne suivirent la même route et atteignirent, vers 100 ans après J.-C., la même frontière sur laquelle ils s'arrêtèrent pendant cinq siècles avant de reprendre leur mouvement vers l'ouest à travers les Grandes Antilles.

Pendant le VII^e siècle, le style de la céramique amérindienne à Ay-Ay, aux îles Vierges, et aux îles Sous-le-Vent devint plus grossier, et fut renommée Ostionoïde Elénien. Il n'est pas clair si cette évolution stylistique fut le résultat d'un procédé paisible naturel ou d'un envahissement brutal par un nouveau groupe ethnique. Quoi qu'il en soit, quand Christophe Colomb découvrit et renomma Sainte-Croix le 13 novembre 1493, il affronta non pas des Taïnos mais des Caraïbes insulaires ou des Kalinagos (comme ils se dénommaient) qui étaient apparentés aux Galibis ou Kalinas des Guyanes. Puisqu'il n'est pas certain que le style Ostionoïde Elénien appartienne aux Caraïbes insulaires, ils auraient pu arriver à Ay-Ay ou bien au VII^e siècle ou quelque peu avant Colomb.

Après 1493, il semble que les Caraïbes insulaires co-existèrent tant bien que mal avec les Espagnols jusqu'au jour où, en 1509, un Capitaine Juan de Nicuesa vint à Sainte-Croix et enleva 150 Caraïbes pour les réduire en esclavage au golfe de

Darien. Cette provocation les poussa à se joindre aux Taïnos de Porto Rico quelques mois plus tard lors de la grande révolte contre les Espagnols. Les révoltés furent matés et les survivants se replièrent sur Sainte-Croix d'abord, puis sur la Dominique pour rejoindre leurs frères. Finalement, en 1511, Ponce de Leon monta une expédition punitive contre les Caraïbes et vérifia que l'île avait été abandonnée. Pendant les 120 ans qui suivirent Sainte-Croix fut un no man's land où les Caraïbes des îles au-Vent s'arrêtaient en chemin durant leurs descentes périodiques contre les Espagnols à Porto Rico et en Hispaniola.

Les premiers Européens qui tentèrent de s'établir à Sainte-Croix furent les Anglais venus de la Barbade en 1631. Quatre mois plus tard, ils furent expulsés par les Espagnols qui ne laissèrent jamais leurs propres colons sur l'île. Ensuite, les Français et les Hollandais firent plusieurs tentatives, séparément et ensemble, pour s'installer sur l'île en 1634, 1636, et 1639, mais ils furent refoulés chaque fois par les Espagnols de Porto Rico. Les Anglais revinrent au début de 1641 et occupèrent l'extrémité occidentale de l'île, le quartier de la Pointe-de-Sable.

Un an plus tard, des Zélandais et une centaine de déserteurs français de Saint-Christophe s'établirent au centre nord de l'île, entre le Bassin et la Rivière-Salée. Puis quelques années après, les Zélandais expulsèrent les Anglais qui revinrent en 1645 pour en faire autant aux Zélandais et aux Français. Cette colonie anglaise se développa avec succès pendant cinq ans, jusqu'à ce que leur nombre atteignit environ mille habitants. Alors en août 1650, les Porto Ricains, se sentant menacés, montèrent une grande expédition et les anéantirent .

Une conquête française (1650-1659)

Aussitôt que le gouverneur de Saint-Christophe, le Général de Poincy, apprit que les Anglais avaient été chassés de Sainte-Croix, il décida de l'investir, car il supposait que les Espagnols n'y avait pas laissé une garnison et que les Hollandais y étaient revenus. Donc en décembre 1650, il expédia 120 hommes bien aguérissés sous le commandement d'un Sieur de Vaugalan. Un tiers de cette force fut décimé dans une

embuscade espagnole mais le deuxième groupe de Français, grâce à une supercherie, conduit les Espagnols à se rendre et à se réembarquer pour Porto Rico.

Les dix premières années de la colonisation française furent très difficiles. Le défrichement représentait une tâche énorme car Sainte-Croix était fort boisée. L'île était aussi couvertes de lagunes, étangs, et marigots, ce qui la rendait d'autant plus insalubre qu'il n'y avait pas d'eau potable. Un tiers des colons, dont le premier gouverneur, M. Auger, et deux autres, furent victimes d'épidémies infectueuses en moins d'un an. Pour aggraver cette triste situation, M. de Poincy, pendant les sept premières années, géra l'île comme son propre fief. Espérant profiter trop rapidement de ses investissements, il exerça sur l'île un stricte monopole commercial qui étouffa toute possibilité d'essor économique. Seule la petite galiote du Commandeur était autorisée à vendre des mauvaises marchandises très chères et à acheter le tabac des habitants à bas prix, quand il ne pourrissait pas en attente de transport. A la longue, en 1657, un Chevalier de La Mothe fut expédié à Sainte-Croix avec une abondance de secours et une promesse de liberté de commerce. Malheureusement, il était trop tard. Deux-cent colons désespérés saisirent le vaisseau et firent voile sur le Brésil pour disparaître à tout jamais. L'île avait alors atteint le plus bas niveau de son développement, abandonnée de presque tous et avec une si mauvaise réputation qu'aucun Français n'osait s'y établir.

M. François Dubois (1659-1674)

En 1659, sur la recommandation du Baillif de Souvré, M. de Poincy décida de confier Sainte-Croix à M. François Dubois, un jeune écuyer ancien commissaire général des gardes royales à Paris. Il avait été banni pour avoir tué un officier au cours d'un duel. Après un tour d'inspection durant lequel il constata qu'il ne restait plus qu'une cinquantaine de colons sur l'île, M. Dubois accepta le poste mais à condition de recevoir quatre cent nouveaux colons et de jouir d'une économie de libre-échange. M. de Poincy accéda à ces demandes mais il ne put cueillir les fruits de son libéralisme tardif, car il mourut quelques mois plus tard.

Son successeur, le Chevalier de Sales, apporta heureusement un concours encore plus important à M. Dubois. C'était l'époque à Saint-Christophe d'un grand essort économique sous la poussée de l'expansion rapide de l'industrie sucrière. Celle-ci causa une surenchère sur les places cultivables qui vinrent à manquer. Alors on en vint à considérer Sainte-Croix comme l'île la plus proche où il était encore possible d'obtenir une large concession *gratis* au premier étage. L'ordre de Malte, propriétaire de l'île, y fit des prêts importants pour encourager l'industrie sucrière et M. Dubois persuada un certain nombre de notables de Saint-Christophe à investir à Sainte-Croix. En conséquence, il s'en suivit une croissance rapide qui dura environ six ans et à la fin de laquelle l'île avait créé à peut près dix sucreries et vingt habitations à cannes à sucre. La fin de cette courte période fut marquée en 1665 par le rachat de l'île par la Compagnie des Indes occidentales.

Avant ce changement de propriétaire, les nouveaux arrivants sur l'île étaient en grands nombres. Ils étaient des alloués et des colons provenant des provinces de la Manche. Ils étaient aussi des anciens alloués, ayant terminés leurs engagements, et des fils de bonnes familles provenant de Saint-Christophe et d'autres îles. En 1666, la majorité des habitants étaient des planteurs de tabac et la population atteignait environ 900 ou 1.000 âmes dont un maximum d'un cinquième était esclave. La production annuelle de Sainte-Croix est estimée avoir atteint à peu près 200,000 livres de tabac et 500,000 livres de sucre brut. C'était les Hollandais qui achetaient et transportaient ces produits en Europe. En échange, ils leur vendaient des esclaves africains, du gros bétail, le matériel pour la fabrication du sucre, et des marchandises essentielles, telles que du bœuf salé, de l'eau-de-vie, de l'huile, de la toile, des chaussures, des chapeaux, des outils, de la quincaillerie, des munitions, etc... Avec la plus grande flotte marchande au monde, les Hollandais, comme le remarquait M. Dubois, étaient les "véritables nourriciers [de Sainte-Croix], sans lesquels il [eut] été assez difficile de subsister." Incontestablement les Hollandais ont joué un rôle essentiel durant cette courte période de grande croissance économique à Sainte-Croix.

La brève guerre de 1666-1667 ne toucha pas l'île directement mais ses communications furent interrompues et ses travailleurs furent détournés vers des travaux et exercices de

défense. Le préjudice causé par la Compagnie des Indes occidentales fut plus sévère et de plus longue durée. Aussitôt que la Compagnie eut pris possession de Saint-Christophe et ses dépendances en novembre et décembre 1665, tout commerce avec les Hollandais fut interdit, avant même qu'elle eusse été en mesure de desservir les îles. Les conséquences désastreuses de cette interdiction furent quelque peu atténuées au départ par une extension libérale du crédit et par une augmentation du nombre d'engagés. Cependant, à la fin des années soixante, ces deux avantages vinrent à manquer à cause de la rareté des capitaux et du mauvais traitement subi par les engagés. Malgré son monopole, la Compagnie ne put non plus fournir des esclaves africains ou même expédier les marchandises essentielles telles que le bœuf salé. Cette situation fut améliorée au début des années soixante-dix par la croissance de la flotte marchande des armateurs français, mais elle ne put jamais complètement remplacer celle des Hollandais. Par rapport aux autres îles françaises, Sainte-Croix était toujours moins bien desservie parce qu'elle était géographiquement isolée et elle ne représentait qu'un petit marché. Cet isolement était d'autant plus ressenti que le tabac était un produit saisonnier périssable, qui pouvait pourrir facilement en attente de vaisseaux. L'autre effet néfaste était que les prix d'achat des produits d'exportation étaient plus bas d'environ un tiers et les marchandises importées se vendaient à des prix un tiers plus élevés qu'aux autres îles françaises plus importantes. Il était donc difficile pour les habitants de Sainte-Croix de payer leurs dettes et à plus forte raison de réaliser un profit. Dans de telles conditions, l'île attirait peu de nouveaux colons et l'économie stagna.

La guerre de 1672 -1678 contre la Hollande ne fit qu'aggraver les choses pour Sainte-Croix: le trafic illicite avec les Hollandais ne fut plus possible, même à des prix élevés. En fait, la pénurie d'approvisionnements devint telle en 1673 que le Gouverneur Dubois obtint l'autorisation du Gouverneur général de Baas d'acheter des marchandises à Saint-Thomas où les Danois venaient de s'établir un an auparavant. Pour comble de malheur, une épidémie infectieuse (ou une malnutrition générale causant une maladie telle que le bérubéri) faucha en deux ans un tiers de la population, dont le gouverneur le 4 mars 1674.

Entre 1666 et 1679, d'après les registres de la paroisse de Sainte-Marie- Magdelaine, seulement 16% de la population libre de Sainte-Croix était créole, 8% de Saint-Christophe et 5% de Sainte-Croix. Le reste provenait, d'une façon typique, des provinces de la Manche, 28%, des provinces nord Atlantique, 22%, et des autres provinces, 25%. Comme dans les autres îles, les provinces les mieux représentées étaient la Normandie, 14%, la Bretagne, 8%, l'Aunis, 7%, et l'Ile-de-France, 6%. Il est raisonnable de penser que les engagés provenaient des mêmes provinces à proportions égales.

D'après le recensement de 1671, Sainte-Croix était peuplée de 506 personnes libres et de 111 engagés. Les premiers comprenaient 225 hommes et 105 femmes mariées. Il faut en conclure qu'environ 120 hommes vivaient sous le système du matelotage, qui était de rigueur pour les sociétés de planteurs de tabac, ce qui était déjà dépassé aux Petites Antilles. En comparaison avec les autres îles, Sainte-Croix avait moins d'enfants par famille libre avec 1,57 enfant par femme mariée. L'on doit conclure que l'île était malsaine et que les couples adultes étaient jeunes. Comme de coutume, les engagés étaient surtout des jeunes célibataires, 90%, dont 16% étaient des artisans. Seules 10% des engagés étaient des jeunes femmes non-mariées.

Les esclaves, dont le nombre s'élevait à 419 en 1671, étaient surtout des boussals de l'Afrique occidentale; il est douteux que la proportion de créoles parmi eux ait dépassé 15 à 20%. Les hommes, 196, étaient plus nombreux que les femmes, 133, mais le déséquilibre des sexes était moindre que chez les libres. En moyenne, chaque femme n'avaient que 0,68 enfant, ce qui est très faible et indique non seulement une forte mortalité infantile mais aussi que les femmes esclaves étaient probablement soumises à des efforts physiques exténuants, tel que le défrichement des bois. Finalement, le recensement de 1671 mentionne la présence de trois esclaves indiens, sans doute des Brésiliens, et d'un esclave mulâtre. Il y avait d'autres mulâtres mais ils étaient libres.

Le Gouverneur Dubois était un chef militaire expérimenté qui prit toujours grands soins d'assurer la défense de son île, même en temps de paix, car il craignait un retour belligère des Espagnols. Il maintenait en bon ordre une batterie de sept canons à l'entrée du Bassin, au fort Saint-Jean, et une plus

petite de trois ou quatre canons à la Pointe-de-Sable, la rade à l'ouest de Sainte-Croix. De plus, pendant la guerre de 1666-1667, il avait aménagé un refuge protégé et caché au centre de l'île. Aussi il ne faut pas oublier que, tous les dimanches après-midi, il ne manquait pas d'entraîner sa milice régulièrement. Peut-être à cause de toutes ces précautions, Sainte-Croix ne fut jamais attaquée du vivant de M. François Dubois.

L'île était divisée en six quartiers, qui d'est en ouest étaient nommés Fond-Monery, Maître-de-Camp, Sud, Nord, Rivière-Salée, et Pointe-de-Sable. Chaque quartier avait sa compagnie de milice commandée par un capitaine, un lieutenant, un enseigne, et un ou deux sergents. Il semblerait que le plus ancien capitaine ait eu les fonctions de major et de procureur fiscal; quant au gouverneur, il avait le rang de colonel. Ce ne fut pas avant 1671 que Sainte-Croix fut protégée par une garnison de la marine, et au début, elle ne comprenait qu'un sergent et quatre soldats.

En matière de justice, jusqu'en 1672, le gouverneur jouait le rôle de juge, et il faut croire qu'il s'en acquittait suffisamment bien puisqu'il n'y eut jamais de contestations importantes. Dans cette fonction, le gouverneur était assisté d'un greffier, qui était aussi le notaire de l'île. En cas d'appels et de crimes sérieux, les habitants de Sainte-Croix devaient s'adresser au Conseil souverain de Saint-Christophe.

En ce qui concerne les affaires religieuses, ce fut François Dubois qui, en 1659 après sa première visite de l'île, "supplia instamment M. de Poincy de lui procurer des religieux qui s'y vissent établir avec lui pour entretenir le culte divin, administrer les sacrements, et assister les habitants jusqu'à la mort." Pour ces services, M. de Poincy se tourna vers les dominicains de la Guadeloupe qui, le 15 octobre 1660, après un tour d'inspection, signèrent un contrat de dix ans pour s'établir à Sainte-Croix. Ce contrat fut renouvelé trois fois durant les 35 ans de la présence française et, pendant tout ce temps, les dominicains eurent d'un à trois prêtres sur l'île.

Les dominicains héritèrent de deux chapelles, une au Sud, nommée Sainte-Croix, et une au Nord, nommée Notre-Dame, construite par les Hollandais avant 1650. En 1661, le P. Mammès Leclerc construisit un couvent avec une troisième

chapelle, nommée Sainte-Marie-Magdelaine, à l'ouest de la Rivière-Salée. Il établit en même temps une habitation sucrière avec la deuxième sucrerie de l'île. Plus tard, une quatrième et dernière chapelle fut construite à la Pointe-de-Sable. Toutes ces chapelles étaient bâties en bois et couvertes de paille de canne.

Les dominicains jouèrent un rôle politique et social important. Par exemple, ils furent informateurs et arbitres en 1662 et 1664, lors de deux tentatives d'évasions d'engagés et d'esclaves. Aussi en 1662, le P. Leclerc avec l'aide du Gouverneur Dubois établit des liens commerciaux avec San Juan sous le prétexte d'un besoin d'articles sacerdotaux. Quand les épidémies périodiques dévastaient Sainte-Croix telles qu'en 1662, 1665, et 1673, seuls les dominicains étaient prêts à consoler les malades, administrer les derniers sacrements aux moribonds, et enterrer les morts.

Pour de courtes durées, M. Dubois attira d'autres prêtres, tels qu'un séculier en 1666, son confesseur, un bénédictin en 1668, et un capucin en 1674. Il semblerait que vers la fin des années soixante, une dispute surgit entre le gouverneur et les dominicains. Les raisons n'en sont pas claires: peut-être était-ce une violation du contrat ou un conflit personnel. Toujours est-il qu'en 1669, le P. François Guimard fut rappelé à la Martinique après que son esprit de rébellion et sa mauvaise conduite lui ait valu un procès verbal dressé par le gouverneur.

M. Dubois prit de nombreuses initiatives pour favoriser le développement économique de son île, même après 1665 quand la Compagnie nomma un commis pour diriger les affaires fiscales et commerciales. En 1664, avec un prêt important de l'ordre de Malte, Dubois modernisa et agrandit sa sucrerie, qui devint capable de produire 10.000 livres de sucre par semaine - un bel exemple suivi par d'autres habitants. Il s'appliqua aussi à résoudre les problèmes des planteurs de tabac qui étaient nombreux: la chute des prix, une seule récolte par an, l'obligation de s'endetter pendant l'arrière saison, et de plus la fragilité du tabac qui ne pouvait souffrir de longues attentes avant d'être transporté en France. Enfin, il y avait le fait que la Compagnie voulait recevoir tout le tabac produit sur l'île, alors que les producteurs voulaient expédier une partie de leurs récoltes à d'autres fournisseurs et crédateurs.

Le Gouverneur Dubois fit aussi tout en son pouvoir pour favoriser le commerce extérieur légal. Il assura la disponibilité en tout temps d'une barque pour approvisionner Sainte-Croix de Saint-Christophe. Il réclamait souvent que les vaisseaux de la Compagnie desservent Sainte-Croix plus fréquemment. Grâce à l'aide du P. Leclerc, il établit un commerce très avantageux avec San Juan pendant près d'un an, jusqu'à ce que le roi d'Espagne y mit fin. En 1669, il tenta à nouveau de commercer avec Porto Rico pour obtenir de la viande de bœuf, mais en vain. Finalement en 1673, durant une épidémie virulente, alors que Sainte-Croix n'avait pas été approvisionnée par des vaisseaux français depuis plusieurs mois, il obtint de M. de Baas l'autorisation de permettre à ses habitants d'acheter des produits de première nécessité à Saint-Thomas.

François Dubois était un politicien accompli, qui entretenait de bonnes relations avec ses puissants amis à Paris et à Saint-Christophe, où par ses mariages il s'allia à trois grandes familles, les La Fontaine, les Clément de Grandmaison, et les La Guarrigue. Toutes ses relations étaient très utiles pour obtenir des crédits, du matériel, des approvisionnements, des colons, des engagés, des prêtres, et même des esclaves. Le gouverneur fit de gros efforts pour augmenter et multiplier sa population, qui atteignit environ 1.100 âmes vers 1673, si l'on se base sur le chiffre de 1.040 lors du recensement de 1671. Ainsi, son frère Antoine conduisit en 1671 une cinquantaine d'orphelins de l'Hospital général de Paris à Sainte-Croix. Un an plus tard, sur une requête de François, Antoine fut récompensé par le premier titre de lieutenant de roi à Sainte-Croix avec des appointements de 20.000 livres de sucre par an.

Le Chevalier Antoine Dubois & les gouverneurs interimaire (1674-1679)

Deux mois après le décès de François Dubois, son frère, le Chevalier de Malte Antoine Dubois fut nommé gouverneur par Louis XIV, alors que celui-ci assiégeait Besançon. Vers la fin de l'été 1674, le Chevalier Dubois fit voile sur les îles avec les plus gros secours militaires que Sainte-Croix ait eu connu: 50 soldats, 30 fusils, 50 carabines, 100 mousquetons, 4.000 livres de

poudre, et 300 livres de mèche. Il est bien évident qu'il avait gagné la faveur du roi.

Imbu de son importance, Antoine Dubois ne tarda pas à se brouiller avec ses officiers de milice, qui, au début de 1676, l'accusaient de s'être illégalement approprié les biens d'un Hollandais décédé, d'avoir emprisonné un habitant notable, seulement parce qu'il voulait se retirer à Saint-Christophe, d'avoir interdit le transport à Saint-Christophe de nouveaux rouleaux de canne à sucre en bois, d'avoir emprisonné un habitant jugé innocent par le juge, d'avoir critiqué le juge publiquement, et d'avoir empêché le commis de la Compagnie de recouvrer des prêts de certains habitants. Les officiers devinrent de plus en plus exaspérés jusqu'au 30 juin quand 33 d'entre eux se saisirent du gouverneur dans sa chambre-à-coucher et l'emprisonnèrent. Ensuite, ils signèrent une requête adressée au Gouverneur général de Baas demandant l'envoi d'un procureur pour enquêter sur l'affaire. Dix nouvelles accusations furent ajoutées pour faire bonne mesure, dont le fait d'avoir vendu à son profit des armes et munitions du roi; d'avoir autorisé vingt hommes armés à se joindre au flibustier François de Grammont en échange d'une part de ses prises; d'avoir injurié et maltraité physiquement le Major de Laguette et le Sergent Desclefs; d'avoir extorqué des sommes de 6.000 et 10.000 livres de sucre pour autoriser deux habitants à quitter l'île; d'avoir forcé un Hollandais à payer une dette qu'il avait déjà acquittée; d'avoir adjugé une prise faite par des corsaires anglais et d'en avoir prélevé le dixième; d'avoir appris que l'île allait être attaquée par les Hollandais et de n'avoir averti personne, excepté son confesseur dominicain, le P. Dassier; d'avoir vendu son sucre régulièrement à Saint-Thomas; d'avoir dissuadé un corsaire anglais d'attaquer Saint-Thomas (alors que le Danemark était en guerre contre la France); d'avoir expédié deux coffres contenant ses affaires les plus précieuses à Saint-Thomas; d'avoir passé huit à dix jours à Saint-Thomas, quand il savait que Sainte-Croix serait attaquée par les Hollandais; et d'avoir eu dessein de s'embarquer à nouveau pour Saint-Thomas avec ses Nègres, chevaux, et 50 barriques de sucre au moment de son arrestation.

En effet, il semblerait qu'après avoir dévasté Marie-Galante et la partie française de Saint-Martin, au début du mois de juin 1676, les Hollandais aient averti des protestants français (leurs alliés) qu'ils comptaient en faire autant à

Sainte-Croix. D'après le Chevalier Dubois, il y avait eu précédemment des tentatives de descentes faites en mars par les Hollandais à la Pointe-de-Sable, mais elles avaient été prévenues. Ensuite, en juin, le Sieur Magne infligea de telles pertes aux Hollandais à Saint-Martin qu'ils décidèrent de se retirer à Curaçao pour se reposer, plutôt que d'attaquer Sainte-Croix.

Une correspondance secrète entre le Gouverneur Iversen de Saint-Thomas et le Chevalier Dubois révèle que ce dernier vendait son sucre régulièrement à Saint-Thomas depuis le mois d'avril 1675, en excluant celui de ses habitants, malgré les interdictions de Colbert. Par contre, il n'y a aucune évidence que le Chevalier Dubois ait passé huit ou dix jours à Saint-Thomas ou qu'il ait eu l'intention de s'y réfugier le soir de son arrestation. Il est toute fois bien certain qu'il ait voulu y expédier ses plus précieuses possessions pour les sauvegarder.

M. de Baas envoya M. Jean Gervais de Salvert, le greffier du Conseil souverain à la Martinique, pour y faire une enquête. Il enregistra 60 dépositions à Sainte-Croix, conclut qu'il avait cause suffisante pour ouvrir une instruction, et décida d'amener le Chevalier Dubois à la Martinique pour être jugé. M. de Baas le garda aux arrêts jusqu'au mois de novembre et, ne voulant pas encourir le courroux de Colbert, plutôt que de le juger lui-même, il l'expédia en France. Son sort ultime ne nous est pas connu, mais il est certain que le Chevalier Dubois ne revint pas aux îles.

Dans l'attente d'une nomination de Versailles, Baas avait envoyé à Sainte-Croix avec le Commissaire de Salvert un gouverneur intérimaire. Il était un enseigne de la garnison du Fort-Royal, le Sieur de LaTour, qui, dès son arrivée à Sainte-Croix en juillet 1676, reprit le trafic illicite avec le Gouverneur Iversen. Ce commerce était cependant restreint par deux facteurs: l'un était le fait que les officiers de Sainte-Croix avaient saisi la barque danoise juste après l'emprisonnement du Chevalier Dubois, et l'autre était l'insistance du Sieur de LaTour de se faire payer un pourcentage sur tout le commerce des habitants. Il va sans dire que cette exaction courrouça ses habitants et la nouvelle ne tarda pas à atteindre Baas, qui le rappela sans retard en octobre 1676, concluant qu'il était "tombé dans des emportements déréglés."

M. de Baas le remplaça alors le même mois par un autre enseigne de la marine, le commandant de la compagnie franche de la Grenade, le Sieur de Boisseur. Il était le deuxième fils de M. de Sainte-Marthe, gouverneur de la Martinique, et Baas nous dit de lui: "C'est un garçon qui m'a toujours paru fort sage, ayant une douceur dans les mœurs qui n'est pas celle de son père." Il gouverna Sainte-Croix pendant trois ans mais on ignore presque tout de son administration, si ce n'est qu'il interromput tout commerce avec Saint-Thomas. A cause de cette politique et de l'isolement de Sainte-Croix de la France et des autres îles en temps de guerre, les approvisionnements vinrent à manquer. Pour remédier à cette situation alarmante et aussi dans l'espoir d'attirer la bienveillance de Louis XIV, le Sieur de Boisseur suivit l'avis de son père et décida de piller Saint-Thomas. Le 2 février 1678, une barque bondée de 60 miliciens de Sainte-Croix fit une descente sur Saint-Thomas et attaqua le fort Christian où la plupart des habitants s'étaient barricadés. Incapables d'enlever le fort, les Français s'emparèrent de dix-huit esclaves et de trois Noirs libres qu'ils emmenèrent avec eux.

Pendant la guerre contre la Hollande, il est probable que la population de Sainte-Croix ne s'accrût pas, si elle ne décrût pas. La source d'engagés s'était tarie et il n'était plus possible d'acheter des esclaves aux Hollandais. De plus, les Français et les Danois n'avaient pas encore établis leurs comptoirs en Afrique occidentale. Il y eut donc un manque sérieux de main d'œuvre. A cela, il faut ajouter un manque d'approvisionnements et de nouveaux colons, parce que les communications avec Sainte-Croix étaient coupées. L'économie de l'île s'en trouva donc considérablement ralentie.

En décembre 1674, Louis XIV avait finalement révoqué la moribonde Compagnie des Indes occidentales pour mettre les îles directement sous son autorité et celle de Colbert. Cette décision avait en principe simplifié la gérance des îles et encouragé les marchands français, mais l'extravagance de Louis XIV, ses taxes punitives, son interdiction du libre-échange, et son aventurisme en Europe, tarirent les capitaux d'investissement, découragèrent l'émigration aux îles, et les ruinèrent. Pour la majorité des habitants de Sainte-Croix, qui étaient planteurs de tabac, un autre facteur très préjudiciable à l'économie fut la chute ininterrompue du prix du tabac, qui fut exacerbée par le monopole concédé à Jean Lebreton le 30

novembre 1674. Cette politique fit du tort surtout à Saint-Domingue et à Sainte-Croix qui étaient devenus les refuges des planteurs de tabac exclus des autres îles par la pression économique des habitations sucrières. Pour conclure, la négligence de Versailles conduisit à une détérioration économique et politique aux îles et surtout à Sainte-Croix de 1674 à 1679. Ceci est bien illustrée par le manque de gouverneur pour une période de trois ans.

Le Gouverneur de La Saulaye (1679-1694)

Louis XIV attendit deux mois après que le traité de paix de Nimègue fut signé par la Hollande, l'Espagne, et l'Empire Autrichien avant de nommer un nouveau gouverneur pour Sainte-Croix. Ce jour là, le 25 avril 1679, le roi nomma trois fonctionnaires importants: M. Patoulet, le premier intendant général des îles, M. de Chambly, gouverneur de la Grenade, et M. de La Saulaye, gouverneur de Sainte-Croix. Tous les trois avaient été officiers sous le commandement du Vice-Amiral Jean d'Estrées et ils l'avaient servi avec distinction lors de la conquête de Gorée et de Tobago en automne 1677. M. de La Saulaye était un célibataire d'environ 48 ans, un écuyer, probablement d'une vieille famille tourangelle. Il avait fait une carrière pendant 28 ans dans l'armée et, avec M. de Chambly, il avait été capitaine dans un régiment d'Orléans.

Peu de temps après son arrivée à Sainte-Croix en automne 1679, des officiers de milice sous la conduite du Major Bernier se querellèrent avec le Gouverneur de La Saulaye. Ils l'accusaient d'avoir reçu un pot-de-vin de 100.000 livres de sucre de deux habitants sucriers, Philippe Brevet et Pierre de Saint-Cenout, qui avaient acheté de M. Le Correux les droits de recouvrer les prêts consentis par l'ancienne Compagnie aux habitants de Sainte-Croix. Le pot-de-vin avait pour objet d'engager l'autorité du gouverneur pour forcer les habitants à payer leurs dettes plus rapidement. Il y avait d'autres accusations, y compris celles d'avoir cassé le Major Bernier, d'avoir ordonné la bastonnade de l'Enseigne Auger, qui avait été subséquentement mené en prison lié derrière un cheval, d'avoir levé une taxe illégale sur le bois exporté, et de s'être personnellement impliqué dans un trafic illicite avec Saint-

Thomas. Le nouveau Gouverneur général de Blénac prit le parti du Major Bernier et voulait instruire l'affaire, mais Colbert l'en empêcha et renvoya le cas à Patoulet qui l'enterra. De ce fait et de bien d'autres, il est transparent que Patoulet et La Saulaye étaient complices dans un réseau de fonctionnaires véreux impliqués dans des exactions, de la contrebande, et le détournement de fonds. A la tête de ce réseau se trouvait le notoire Francisco Bellinzani, Directeur Général de la Compagnie, qui, en 1684, fut emprisonné à la Bastille où il mourut quelques années plus tard. Ensuite venait Patoulet, son acolyte aux îles, qui fut rappelé le 15 juillet 1682 sur l'insistance de Blénac. Puis, sous l'autorité de ce dernier, venaient les deux autres larrons et vieux amis La Saulaye et Chambly, qui échappa à une procédure grâce à sa nomination au gouvernement de la Martinique en 1680. Finalement, il y avait un groupe de fonctionnaires qui avaient été mis en place par Patoulet, sans consulter Blénac et à l'encontre des ordres de Colbert: Le Correur, l'agent de la Compagnie à Saint-Christophe, ainsi qu'un nombre de juges, dont le Juge Lantier à Sainte-Croix. La Saulaye fut aussi chanceux que Chambly et n'eut jamais à payer pour ses méfaits. En fait, il semble que sa conduite se soit nettement améliorée à la suite de la visite combinée de Blénac et de Patoulet, et du rappel de ce dernier peu après.

Pourtant, en 1684, le Gouverneur de La Saulaye faillit être révoqué, après avoir appris que la guerre avait été déclarée contre l'Espagne. Il prétendit que, lorsqu'il reçut la nouvelle du Chevalier de Saint-Laurens, celui-ci ajouta que la guerre "est à présent déclarée avec la Hollande." C'était tout ce qu'il avait besoin d'entendre pour donner des commissions en guerre à trois flibustiers pour attaquer les Hollandais. Cette initiative prématurée et illégale donna de sérieuses inquiétudes à Seignelay et Blénac, car ils espéraient, que pendant le conflit avec l'Espagne, la Hollande resterait neutre. Heureusement, Blénac put intercepter les flibustiers avant qu'ils n'ait pu causer de sérieux problèmes.

La guerre contre l'Espagne ne toucha pas Sainte-Croix directement, excepté pour un petit incident en 1687, quand deux flibustiers basques saisirent une barque de Sainte-Croix et relâchèrent le capitaine contre rançon. Depuis 1681, les relations avec Porto Rico avaient été tendues, quand quatre pêcheurs de Sainte-Croix furent embusqués et tués à coups de

lances à Vieques. Il y eut deux autres alertes espagnoles, mais le danger ne se matérialisa pas. La situation devint beaucoup plus grave avec l'entrée en guerre de la Hollande d'abord, et de l'Angleterre ensuite. Les hostilités commencèrent par la prise de Saint-Eustache par Blénac en avril 1689. Les Hollandais contre-attaquèrent mollement en faisant une descente à la Pointe-de-Sable (Sainte-Croix) le 2 juin, deux heures avant l'aube; mais ils furent repoussés vigoureusement et sans perte par le Lieutenant Pantaléon de Bréda et sa petite compagnie franche de quinze soldats. Deux mois plus tard, sous les incitations des Irlandais, Blénac s'empara de l'enclave anglaise de Saint-Christophe et le Sieur de Rionville de Saint-Martin dévasta Anguille. Tortola aussi fut ruinée par deux flibustiers français en septembre ou en octobre 1689. Puis, ce fut le tour des Anglais de prendre l'offensive en ravageant Marie-Galante, Saint-Barthélemy, et Saint-Martin. Ensuite, ils se dirigèrent sur Sainte-Croix où, à la fin avril 1690, 120 hommes débarquèrent à la Pointe-de-Sable. A nouveau l'île fut sauvée par le Lieutenant de Bréda et l'arrivée opportune de La Saulaye avec ses miliciens. Malgré cela, les Anglais eurent le temps de brûler la chapelle et d'enclouer les canons de la petite batterie à la Pointe-de-Sable. Finalement, ils se réembarquèrent le même jour, ayant perdus trois tués et trois blessés.

Moins d'un mois plus tard, les Hollandais lancèrent la plus forte attaque contre Sainte-Croix. Ils venaient de Curaçao à bord d'une frégate, une brigantine, et une barque, soit 140 flibustiers avec un guide protestant de Sainte-Croix et sous le commandement d'un Capitaine Fantin. Ils descendirent à nouveau à la Pointe-de-Sable, où La Saulaye et 30 miliciens à cheval leur donna une faible résistance. Cependant, le deuxième jour, avec des renforts, ils purent piéger les Hollandais dans deux embuscades meurtrières qui causèrent une panique complète: les Hollandais perdirent 43 prisonniers, 14 tués, 30 noyés, 30 blessés, et seuls 17 purent s'échapper sur leurs vaisseaux. De nombreux drapeaux et armes, ainsi que beaucoup de munitions, furent saisis. Miraculeusement, du côté français seuls le Capitaine de Lespinay et un jeune Noir furent blessés. Pour la première fois, les supérieurs de La Saulaye furent satisfaits de sa conduite et M. de Seignelay lui promit une récompense.

Deux mois après cette victoire singulière, les Français capitulèrent à Saint-Christophe et à Saint-Eustache. En conséquence, se sentant isolés, exposés, et vulnérables, les deux compagnies de milice à l'ouest de Sainte-Croix, en tout 120 habitants, s'évadèrent à Saint-Domingue au début du mois d'août avec l'aide d'un capitaine de barque, nommé Roche. Quelques jours plus tard, les Hollandais, qui l'avaient appris, demandèrent que La Saulaye signe une convention de capitulation. Il y avait aussi une rumeur qui circulait à Saint-Thomas que les Anglais en savaient autant et qu'ils étaient prêts à revenir. Malgré ces deux menaces, La Saulaye maintint sa résolution avec fermeté et heureusement Sainte-Croix fut épargnée pour le reste de la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

Sous le gouvernement de La Saulaye, la population n'augmenta que de 1.125 en 1681 à 1.235 en 1695. La population libre s'accrut lentement de 580 en 1681 à 641 en 1686 et diminua jusqu'à 460 en 1695. Malgré ces résultats piteux, de nombreux efforts furent mis en œuvre pour augmenter la population. En 1686-1687, 23 protestants récidivistes des Cevennes et/ou du Vivarais furent déportés à Sainte-Croix. A la même époque, M. Bégon, l'ancien intendant général expédia de Marseille 49 faux-sauniers. Il y avait aussi un groupe de 37 Français expatriés à Saint-Thomas qui se lassèrent des exactions et de la tyrannie des Gouverneurs Adolphe Esmit et Gabriel Milan et qui voulurent s'établir à Sainte-Croix. L'apport de loin le plus important, fut celui de 800 réfugiés de Saint-Christophe en automne 1690, juste après la capitulation des Français. Malheureusement, ils ne purent rester qu'un an et demi, car les habitants de Sainte-Croix étaient si dépourvus qu'ils furent incapables de les entretenir.

Les déperditions de la population avaient des causes multiples. Les épidémies de maladies infectieuses, telles que le paludisme, la dysenterie, et la fièvre typhoïde, faisaient toujours des ravages catastrophiques, surtout parmi les hommes et les enfants, et surtout pendant la saison des pluies. A la liste de fièvres tropicales endémiques devait s'ajouter le "mal de Siam", ou la fièvre jaune, qui fut introduit innocemment en août 1691 par le Capitaine Jean-Baptiste Ducasse, alors qu'il apportait des secours pour les réfugiés de Saint-Christophe. Il est aussi très probable que bon nombre de décès attribués aux fièvres étaient le résultat de malnutrition causée par le manque d'approvisionnement et le manque de

protéines, lipides, et certaines vitamines. D'autres pertes de population étaient dues aux évasions d'habitants, parce qu'ils avaient fait faillite, parce qu'ils se sentaient trop vulnérables pendant la guerre, ou parce qu'ils étaient protestants et comme tels ils étaient persécutés. Sainte-Croix n'eut jamais plus d'une trentaine de protestants et seulement quatre familles domiciliées pour plus de dix ans sur l'île, mais éventuellement ils s'évadèrent ou se convertirent au catholicisme avant 1690.

Le caractère de la société libre et blanche de Sainte-Croix avait beaucoup changé depuis le Gouverneur François Dubois. Les engagés n'existaient plus en 1681. Le matelotage avait presque disparu: en 1681, il y avait six cases avec de deux à six matelots, mais en 1683, il n'y en avait plus. Malgré que la proportion d'hommes pour chaque femme ait atteint une valeur minimum de 1,35 pendant les années quatre-vingt, le nombre d'enfants ne dépassa pas 1,72 à cause d'une mortalité énorme. La distribution des lieux d'origine des habitants libres avait nettement changé depuis les années soixante-dix: 35% étaient créoles, dont la moitié de Sainte-Croix; quant à ceux de France, il y en avait toujours bon nombre de Paris, 15%, mais les Normands et les Bretons représentaient un groupe beaucoup plus restreint, 5%. Ils avaient été remplacés par ceux des provinces de l'intérieur, 40%, et des côtes au sud de la Loire, 15%.

La société libre de Sainte-Croix des années quatre-vingt peut être divisée en trois classes basées sur le nombre d'esclaves possédés. La classe la plus pauvre comprenait 70 ou la moitié des cases: elle n'avait pas d'esclaves. Les maîtres de cases étaient des artisans, des marins, des pêcheurs, des petits fonctionnaires, des modestes habitants avec des concessions d'un à cinq carreaux. Ils cultivaient surtout des vivres, du manioc, des patates douces, des ignames, du mil, des figues (bananes), des pois, etc..., et peut-être un peu de coton, tabac, et gingembre. Ils possédaient, en général, un cheval et une ou deux bêtes à cornes. C'est la classe qui, dans les années quatre-vingt-dix, a probablement émigré le plus vers Saint-Domingue alors que la proportion des Noirs par rapport aux Blancs est montée soudainement de 0,9 à 1,7. Cette dernière valeur est pourtant bien inférieur à la moyenne des Petites Antilles où les Noirs étaient déjà en majorité depuis les années soixante et où leur disproportion ne cessait de s'accroître. Ce phénomène était une conséquence directe de la croissance de l'industrie

sucrière qui imposait de telles pressions économiques sur les petits Blancs qu'ils abandonnèrent les petites Antilles en grands nombres pour s'établir finalement à Saint-Domingue. Très vraisemblablement, certains d'entre eux utilisèrent Sainte-Croix comme une étape vers Saint-Domingue.

La seconde classe, la petite bourgeoisie, comprenait 45 cases: ces familles avaient d'un à cinq esclaves. C'était des marchands, des sous-officiers de milice, des professionnels, tels que des chirurgiens, et des planteurs avec des concessions de cinq à vingt carreaux. Ils possédaient plusieurs chevaux et élevaient trois ou quatre bêtes à cornes. Il cultivaient du coton ou du tabac en quantités exportables, ainsi que des vivres pour leurs besoins. La troisième classe, la haute bourgeoisie ou l'aristocratie, ne comprenait que 26 familles qui avaient de 6 à 104 esclaves. Elles incluait le gouverneur, le juge, le procureur, le commis du Domaine d'Occident, le lieutenant de roi, le lieutenant de la garnison, les capitaines de milice, et les gros habitants sucriers. Beaucoup appartenaient à l'aristocratie, tels que Jean-Baptiste Besson de Sainte-Joye, Major Louis Dubois, Capitaine Dubois de Montfort, Capitaine Granprés de Friomont, Capitaine Jacques Christophe Poulain Duclos, Capitaine Lefebvre de Lisle, Juge Nicolas-Claude Lantier, etc...Ils habitaient principalement les quartiers du Nord, de la Rivière-Salée, et de la Pointe-de-Sable. Leurs concessions s'étendaient sur 20 à 150 carreaux, car presque tous ces officiers étaient des habitants sucriers et environ la moitié avait une sucrerie. Leurs "grand'cases" étaient de simples structures en bois couvertes de feuilles de canne ou de palmiste. Ils avaient plusieurs chevaux, mais ce qui était le plus caractéristique de l'industrie sucrière c'était le nombre de bovins qui variait entre 6 et 53.

Le nombre d' esclaves s'élevait à 545 en 1681. Ce chiffre augmenta et diminua de 10% durant les années quatre-vingt et d'une manière ou d'une autre atteint 716 en 1695. La première grande arrivée d'esclaves à cette époque comprenait 110 à 120 Africains qui furent délivrés par la Compagnie du Sénégal en 1682. La seconde grande arrivée d'esclaves date de 1691 quand quatre capitaines flibustiers retirèrent illicitement 400 à 500 esclaves français de Saint-Christophe où, après la capitulation, ils continuaient de se battre contre les Anglais. Une centaine de ces esclaves furent vendus aux habitants de Sainte-Croix. Il n'est pas vraisemblable que les autres arrivées aient

excédé 50 esclaves, car Blénac se plaignait toujours que les petites îles, dont Sainte-Croix, étaient insuffisamment fournis en esclaves par les Compagnies du Sénégal et de Guinée. Par contre, il est vraisemblable que les habitants continuaient d'acheter illicitement des esclaves en petits nombres aux Danois et aux Hollandais dans les années quatre-vingt et surtout aux Brandebourgeois de Saint-Thomas dans les années quatre-vingt-dix. Le besoin constant pour de nouveaux esclaves est bien évident par leur mortalité élevée qui était tellement disproportionnée à la natalité que les pertes annuelles étaient de 5%.

En contraste avec le recensement de 1671, le nombre d'hommes et de femmes esclaves sous La Saulaye était presque égal; pourtant, il semblerait que le nombre d'enfants par femme ait diminué légèrement, 0,56, ce qui indique que la mortalité infantile des esclaves était encore plus élevée que celle des enfants libres et que la qualité de la vie à Sainte-Croix ne s'améliorait pas. Comme auparavant, les bussals venaient d'un peu partout de l'Afrique occidentale, mais la proportion des créoles avait presque doublé depuis François Dubois, et ils représentaient environ un tiers des esclaves. Ceci est confirmé par l'accroissement rapide du nombre des esclaves mulâtres, qui en 1695 représentaient 7,3% des esclaves.

Puisque la plupart des habitations avaient peu, sinon pas d'esclaves, la grande majorité travaillait dans les champs; seuls quelques créoles et mulâtres pouvaient espérer devenir artisans ou domestiques. Comme ailleurs, le "Code Noir" ne fut pas d'un grand secours pour les esclaves puisque les juges fermaient les yeux sur les abus commis par les propriétaires ou les commandeurs envers les esclaves. En même temps, le "Code" enrégimenta la vie des esclaves, écarta tout rôle d'intercesseur que l'Eglise semble avoir joué au début, et retira la liberté des mulâtres adultes, issus de mères esclaves.

Il est possible qu'il y ait eu une tentative de révolte en 1691, quand La Saulaye rapporta à l'Intendant général Dumaitz que "les nègres faisaient de fort grands désordres" et demanda le pouvoir de "juger les nègres prévustablement et de faire exécuter leurs jugements sur les lieux." Les esclaves avaient de bonnes raisons d'être mécontents. Avec l'arrivée des 800 réfugiés de Saint-Christophe en automne 1690, les vivres vinrent à manquer, et ceux qui souffraient le plus et les

premiers en temps de famine étaient les esclaves. A ceci, il faut ajouter l'amertume des esclaves de Saint-Christophe, qui résistèrent aux Anglais après la capitulation, mais ne reçurent aucune récompense, et furent enlevés sous la fausse promesse de retrouver leurs maîtres. Au lieu de cela, il furent revendus aux premiers acheteurs venus.

Quand La Saulaye arriva à Sainte-Croix en automne 1679, il écrivit que l'île produisait 900.000 livres de sucre et 100.000 livres de tabac annuellement. Le prix du sucre se maintenait à 5 livres le cent mais le prix du tabac était tombé à 2 livres le cent. Le nombre de sucreries varia de douze à quatorze et le nombre d'habitations sucrières était en moyenne de 24 pendant quinze ans. D'après l'accroissement du nombre des esclaves pendant les années quatre-vingt-dix, il est estimé que la production du sucre a dû atteindre une valeur maximum de 1,1 million de livres en 1695. Ce sucre était brut, de la moscouade, car il n'y a aucune évidence qu'on blanchissait le sucre par la méthode du terrage à Sainte-Croix. Par contre, on distillait du tafia sur au moins deux habitations, mais probablement juste suffisamment pour la consommation locale. En ce qui concerne la production du tabac, elle a certainement diminué pendant les dernières années de la colonie, mais, en 1695, on en exportait toujours plusieurs milliers de livres.

Les autres produits d'exportation étaient le coton, qui en 1687 devint second en importance, du gingembre, qui ne valait pas grand chose, et de l'indigot, qui semble avoir été produit par une seule habitation. Sainte-Croix exportait aussi des chevaux sauvages et du bois débité, particulièrement du gayac, ainsi que des vivres et des bovins pendant les bonnes années. Finalement, comme il lui fut ordonné par Louis XIV, La Saulaye tenta, à partir de 1680, de cultiver le mûrier et le vers à soie; mais, en 1687, lui et ses habitants avaient abandonné cette chimère car "la sècheresse [était] si grande dans cette île, et si ordinaire toutes les années, qu'il [était] presque impossible d'y réussir."

Sous le Gouverneur de La Saulaye, l'économie de Sainte-Croix souffra comme auparavant de la rareté des vaisseaux marchands, des prix élevés pour des approvisionnements de qualité inférieures, ainsi que de la cherté du transport des produits d'exportation. En 1679, les marchandises et les esclaves livrés à Sainte-Croix se vendaient à des prix qui

excédaient ceux de la Martinique par plus d'un tier. Cette situation n'était pas faite pour attirer de nouveaux colons, et elle ne pouvait pas être corrigée après 1682 par un trafic illicite avec Saint-Thomas, puisque Blénac avait sévèrement réprimandé La Saulaye pour l'avoir pratiqué. Une requête signée par treize habitants notables (comprenant le prêtre dominicain Jean-Antoine Molini, mais excluant La Saulaye) et adressée à Seignelay en 1688, demandant permission de commercer avec Saint-Thomas, atteste de l'interruption de ce commerce et de la réalité de ces problèmes économiques chroniques. Ce n'est qu'à partir de 1691 que La Saulaye a "toléré le commerce de Saint-Thomas." Son excuse était que "le temps de deux ans ... sans secours avait réduit cette pauvre île à une si grande extrémité que la plupart des habitants se trouvaient sans une chemise pour couvrir leur nudité..." Cette fois-ci Blénac comprit la nécessité de ce commerce et ne réprimanda pas le gouverneur. Quant à Louis XIV, il ne semble pas qu'il s'en soit alarmé avant janvier 1694. En décembre 1693, les fermiers du Domaine d'Occident se plaignaient du trafic illicite débridé pratiqué dans toutes les îles françaises et, en particulier, à Sainte-Croix qui était accusée de ne pas avoir expédié du sucre en France depuis des années, malgré le fait qu'elle produisait le double de ses besoins, et malgré qu'elle recevait du sucre des Petites Antilles. Mais la nouvelle la plus choquante et préjudiciable fut que trois lettres de change, deux au profit de Blénac et une au profit de La Saulaye, avaient été trouvées à bord d'un vaisseau Brandebourgeois saisi au large du Portugal. Ces lettres étaient tirées sur le Sieur Pédy, un marchand hollandais, en récompense d'avoir facilité le commerce de la Compagnie de Brandebourg. Cette affaire était d'autant plus sérieuse que le Brandebourg et la France étaient en guerre. Blénac se défendit avec véhémence et il semble qu'il eusse été innocent. Par contre, La Saulaye, autant qu'on le sache, n'a jamais répondu à ces accusations. Il est vraisemblable qu'il était le seul coupable et que ces trois lettres de change représentaient une commission de 10% sur des prises de flibustiers français adjugées illégalement à Saint-Thomas. Probablement, il avait demandé que les deux tiers de sa commission soient payés à Blénac dans l'espoir d'acheter son silence. La vérité sur cette affaire ne sera jamais connue dans tous ses détails, car La Saulaye mourut soudainement d'une fièvre le 1er septembre 1694, sans avoir donné aucune explication.

M. Pierre de Bègue & l'évacuation (1694-1696)

Après la mort de La Saulaye, Blénac se hâta de nommer un gouverneur intérimaire en octobre 1694. Le choix était M. Pierre de Bègue, ou Lebègue, comme il était communément appelé. Au contraire, il n'était pas pressé de se rendre à Sainte-Croix. Il y arriva en avril 1695, de mauvais gré, sans sa femme, et non sans avoir reçu une avance de 30.000 livres de sucre sur son salaire. A 48 ans, il était lieutenant de roi à la Martinique et le mari d'une riche "békée", d'environ quinze ans son aînée. D'après M. de La Guarrigue de Savigny, le commerce étranger et le jeu étaient ses "pêchés mignons."

Aussitôt arrivé, Lebègue arrêta le commerce avec Saint-Thomas, mais il promit qu'il le permettrait deux mois plus tard, après le départ de deux marchands martiniquais. Bien entendu, cet ordre n'empêcha pas Lebègue d'accepter une commission de 10% de deux flibustiers français pour les autoriser à vendre leurs prises aux Brandebourgeois de Saint-Thomas. Comme promis, le commerce put recommencer en juin 1695, mais pas avant que Lebègue ait fait un marché avec M. van Belle, le directeur de la Compagnie du Brandebourg, qui écrivit à tous les sucriers qu'il était prêt de nouveau à acheter leur sucre à 6,50 livres le cent, pourvu qu'ils voulaient bien payer une livre le cent pour frais de transport et une livre le cent pour "dépenses exceptionnelles." Il n'est pas surprenant que cette dernière et nouvelle charge ait été immédiatement reconnue par les habitants de Sainte-Croix comme un pot-de-vin pour Lebègue. On estime qu'en trois mois au moins 200.000 livres de sucre furent vendues aux Brandebourgeois, ce qui rapporta 2.000 livres à Lebègue. De plus, par des exactions, adjudications de prises, des détournements de fonds, et par la vente de son sucre à Saint-Thomas, il dut doubler ce profit. N'est-il donc pas logique qu'il ait changé son attitude envers Sainte-Croix et qu'il ait voulu prolonger son affectation. Malheureusement pour Lebègue, tous ces excès durent se terminer le 25 janvier 1696, quand tous les habitants de Sainte-Croix furent expédiés à Saint-Domingue.

L'idée d'abandonner ou de se débarrasser de Sainte-Croix n'était pas nouvelle. A la conférence de paix de Bréda en 1667, l'idée avait été émise qu'il serait avantageux d'échanger la Grenade et Sainte-Croix contre l'enclave anglaise de Saint-

Christophe. Cependant, l'Ingénieur François Blondel, qui avait beaucoup d'influence et qui venait de visiter Sainte-Croix, était opposé à cet échange parce qu'il considérait que l'île avait une situation stratégique importante. Son conseil fut suivi et l'échange ne fut même pas proposé aux Anglais à Bréda.

Vingt ans plus tard, quand la France et l'Angleterre négociaient un traité de neutralité, Louis XIV demanda à ses diplomates de ranimer cette vieille idée et d'en faire la proposition aux Anglais. Comme on le sait, ils refusèrent, étant trop attachés à leur colonie mère. Il est toutefois instructif de considérer quelles étaient les raisons confidentielles données par Louis XIV pour se défaire de Sainte-Croix: 1) l'île était trop distante des autres îles françaises; 2) l'entrée du Bassin était dangereuse et n'avait que douze pieds de fond; 3) la population de l'île était faible et n'augmentait pas; 4) l'île était malsaine et funeste pour les enfants; 5) l'île manquait d'eau potable; 6) son sol était infertile et son sucre de la plus mauvaise qualité; 7) et enfin, le Domaine d'Occident n'y persevait que 1.200 livres par an, alors que les frais d'administration s'élevaient à 5.820 livres annuellement. Malgré ce qu'en a dit le R.P. Labat, toutes ces raisons sont parfaitement réelles et vérifiables.

L'évacuation de Sainte-Croix avait été proposée pour la première fois par Baas à l'occasion de la guerre de 1666-1667. Cependant, François Dubois refusa, prétendant qu'il pouvait défendre son île sans secours. A nouveau après la capitulation de Saint-Christophe et de Saint-Eustache, et après les trois descentes ennemies contre Sainte-Croix, Blénac fit la même proposition à La Saulaye, car Blénac était incapable de défendre l'île. Pour le séduire, Blénac lui offrit un poste de capitaine d'une compagnie de milice à la Martinique. Malgré cela, La Saulaye refusa l'offre: il avait des aspirations beaucoup plus hautes depuis qu'il avait reçu de Seignelay une promesse de récompense. M. de Cussy avait été tué à la bataille de Limonade quelques mois auparavant et LaSaulaye espérait devenir son successeur, gouverneur de Saint-Domingue. Comme on le sait ce poste envié fut donné à Ducasse, qui ne perdit pas de temps pour demander à Louis XIV en juillet 1692 que la colonie de Sainte-Croix soit évacuée sur Saint-Domingue pour repeupler la province du Nord. Pour soutenir sa demande, Ducasse représenta que "Saint-Croix n'[était] d'aucune utilité

au Roi, impropre à tout usage, et dont Sa Majesté n'[avait] jamais rien retiré, et qui lui [était] à charge, n'[ayant fait] aucun commerce, exposée, en proie aux desseins des ennemies, qui ne l'avait laissée... que par mépris...et [il était] informé par plusieurs habitants de la dite île que tous le [désiraient] ardemment." Ducasse était si admiré à Versailles que, sous six semaines, le Roi accéda à sa demande, ajoutant qu'il partageait ses vues sur Sainte-Croix. Cependant, il fallait attendre la disponibilité de vaisseaux du roi et une accalmie de la guerre. Entre temps, Ducasse devait garder le silence sur ce projet. Cet ordre était probablement pour éviter de démoraliser La Saulaye et de vexer Blénac, qui prenait ombrage de Ducasse. Après la mort de La Saulaye deux ans plus tard, la décision devint public et l'évacuation fut programmée pour le mois de septembre 1695. Malheureusement, cette date devait être repoussée à cause d'une attaque hispano-anglaise qui a nouveau ravagea le nord de Saint-Domingue au printemps et en été 1695. Finalement, trois frégates et deux flutes firent voile de La Rochelle pour arriver à Sainte-Croix entre le 1er et le 10 janvier 1696. L'escadre était commandée par le Capitaine Desaugiers et secondée par deux fils de Blénac, les Capitaines Charles de Courbon-Saint-Léger et Jean-Louis Romégou-Blénac. Ils étaient accompagnés du nouveau lieutenant de roi à Sainte-Croix, Joseph d'Honon de Galiffet qui fit une belle carrière à Saint-Domingue. Les préparations pour l'évacuation prirent deux semaines et, finalement, le 25 janvier 1696, après 45 ans de sacrifices, de maladies, d'efforts physiques énormes, et quelques succès, la colonie entière fit voile sur Saint-Domingue pour ne plus jamais revenir.

A son retour à la Martinique, Lebègue dut faire face à un nouveau et moins indulgent intendant général, François Robert, qui le mit aux arrêts deux jours après pour sa mauvaise conduite à Sainte-Croix. Il fut jugé coupable et fut emprisonné pendant six mois avant que Louis XIV ne le prenne en pitié et le restaure dans sa fonction.

Quant aux habitants de Sainte-Croix, les plus désespérés devinrent flibustiers et les autres s'éparpillèrent dans tous les quartiers de Saint-Domingue. Le registre des paroisses de Léogane révèle 27 individus ou familles originaires de Sainte-Croix: Jeanneton N!, Marie N!, Jean Barbier, Marie-Louise Besson de Sainte-Joye, Charlotte Bournay, Marie et Pierre

Couturier, Marie-Louise Dubois, François Ducroix, Marie Fougeray, Marie de Gente, Pierre Grand, Nicolas Guérin Delbos, Isaac Guibert, Claude et Nicolas Haran, Gabriel LaCroix, Jean et Pierre Lebon alias LaPointe, Claude, Claudine, Jacques, et Jeanne-Geneviève LeFebvre de Lisle, Jean LeRoux, Louise Mauger, Catherine de Paris, Claude, Marie, et Ursule Robineau, Anne et Marie Saunier, Marguerite Théaux, Elisabeth et Joséphine Thiaud, et Jean Vibert. Les registre des paroisses de la Croix-des-Bouquets révèle treize autres noms cruciens: Marianne Bernier, Elisabeth Cosson, Anne et Joseph-Hyacinthe Cramenil, Guillaume Crude, Louis Dubois, Marguerite Gaunien de Neumartin, Marie Girault d'Ort, Rose et Barbe LeFebvre de Lisle, Jeanne-Charlotte Lespinay, Pierre Malidor, Marie Moiseau, Laurence Sallard, Marthe et Susanne Thiaud. Finalement, une variété de sources révèle sept noms dans les quartiers du Cap et de Port-de-Paix: François Camuset, M. Dubois de Montfort, Lt. Pantaléon Guibert de Bréda, Sieur Jacques Cristofle Poullain Duclos, Sieur Sanson, Mme. Joseph Trévegat, et Etienne Imbault. Ainsi donc l'histoire de Sainte-Croix française s'estompa pour se confondre à celle de Saint-Domingue.

Aimery CARON

Université des Iles Vierges

Sources & bibliographie

1) *Manuscrits*

Archives des Affaires Etrangères
Fonds Amérique
Fonds Amérique, divers
Fonds Politique, Angleterre

Archives Nationales, Colonies

Série B1 à B20, départ
Série C8A-1 à C8A-9, Martinique
Série C8B-1 & C8B-2, Martinique
Série C9A-1 à C9A-4, Saint-Domingue
Série C10D-2, Sainte-Croix
Série F3-58, Sainte-Croix & Saint-Thomas
Série E, personnel ancien

Archives Nationales, Outre-Mer

Dépôt des fortifications des colonies, mémoires généraux
Etat civil, Saint-Domingue
Recensements, série G1-498, Antilles & Sainte-Croix

Bibliothèque Nationale

Manuscrits, collection Claireambault
Manuscrits français, v. 11315
Mélanges de Colbert, v.31

Public Records Office, London

High Court of the Admiralty, série 30/644
M. François Dubois, 22.11.1664

Rigsarkivet, Copenhagen

Vestindiske-Ginheiske Kompagni, nr. 538:20
Fakturabog for samme gods til St. Croix, 1673-1676

2) Livres

COLE, Charles Woolsey, *French Mercantilism: 1683-1700*,
New York, Columbia Press, 1943.

CROUSE, Nellis M., *The French Struggle for the West
Indies*, New York, Columbia University Press, 1943.

DU TERTRE, Jean-Baptiste, *Histoire générale des Antilles
habitées par les Français*, 4 tomes, Paris, Th. Jolly, 1667-
1671.

DESSALLES, Adrien, *Histoire générale des Antilles*, Paris, 1847.

LABAT, Jean-Baptiste, *Nouveau Voyage aux Isles d'Amérique*, Paris, 1742.

LEWISOHN, Florence, *St. Croix under Seven Flags*, Hollywood, Florida, Dukane Press, 1970.

MIMS, Stewart I., *Colbert's West India Policy*, New York, Octagon Press, 1977.

MOREAU de SAINT-MÉRY, Médéric Louis E., *Description de la partie française de Saint-Domingue*, Ed. par B. Maurel et E. Taillemite, 3 tomes, Paris, Société d'Histoire d'Outre-Mer, 1984.

OLDENDORP, Christian Georg Andreas, *History of the Mission of the Evangelical Bethren on the Caribbean Islands of St. Thomas, St. Croix, and St. John*, Ed. par J. J. Bossard, Trad. en Anglais par A. R. Highfield et V. Barac, Ann Arbor, Michigan, Karoma Publishers, 1987.

PETITJEAN ROGET, Jacques, *La Société d'Habitation à la Martinique*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1980.

RAYNAL, Guillaume T.F., *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, La Haye, 1774.

ROCHFORT, Charles César de, *Histoire naturelle et morale des Isles de l'Amérique*, Rotterdam, 1658.

ROUSE, Irving, *Migrations in Prehistory*, New Haven & London, Yale University Press, 1986.

SANTA CRUZ, Alonzo de, *Islario general de todas las islas del mundo*, Madrid, Publicaciones de la Real Sociedad Geografica, 1918-1920.

WESTERGAARD, Waldemar, *The Danish West Indies under Company Rules (1671-1754)*, New York, Macmillan Company, 1917.